N°D2025_03_24

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 10 MARS 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
-**Vu** la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30/07/2020 ;

- **Vu** l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 16.06.2020 ;

- **Vu** l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique

- **Considérant** qu'à l'issue de la consultation, la proposition de la Société Maîtres du Rêve est apparue la plus intéressante pour la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance.

DECIDONS

Article 1 :
Il est conclu un marché à procédure adaptée relatif au projet de Porte des Alpes à La Saulce (05110) concernant la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité technique, économique et financière.

Article 2 :
Le présent marché est conclu pour un montant global de 26875 € HT soit 32250 € TTC, hors réunion supplémentaire (960 € TTC), défini comme tel :

• Phase 1 : réalisation d'une étude de marché permettant d'apprécier les conditions de viabilité économique d'un tel équipement :	9775 HT	11730 TTC
• Phase 2 : proposition des différentes thématiques qui composeront l'équipement ainsi que proposition de la forme juridique	8300 HT	9960 TTC
• Phase 3 : estimation du coût global de la construction	5550 HT	6660 TTC
• Phase 4 : recherche des financements publics et privés mobilisables	3250 HT	3900 TTC

Prix réunion supplémentaire	800 HT	960 TTC

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Article 3 :

L'exécution des prestations d'études débute à la délivrance de l'ordre de service et sa durée sera de cinq mois, hors période de validation.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 10 mars 2025

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 12.03.2025
Publié ou notifié le : 12.03.2025.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE (05)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2025_03_24**
Objet :	**Étude de faisabilité Porte des Alpes à La Saulce**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-10 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20250310-D2025_03_24-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20250310-D2025_03_24-AI-1-1_0.xml	text/xml	872 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3957.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20250310-D2025_03_24-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 mars 2025 à 09h08min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 mars 2025 à 09h08min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 mars 2025 à 09h08min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 mars 2025 à 09h08min57s	Reçu par le MI le 2025-03-12